

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

459^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 5 août 2013, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
M. Francis Perron, conseiller
Mme Danielle Elliott, conseillère
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2013-08-218 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2013-08-219 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013

La conseillère Germaine Leboeuf demande de l'information concernant le forage exploratoire près de la rivière Charest, ainsi que le dossier de la Route Hivon.

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2013

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2013-08-220 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Yvon Lafond et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2013

Aucune.

7. Administration générale

7.1 : Dépôts de statistiques

7.1.1 : Consommation électrique

7.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

7.2 : Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de juillet.

7.3 : Adoption des comptes

2013-08-221 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 286 261.67 \$.

Liste des comptes payés 72 726.56 \$;

Liste des comptes à payer 154 873.18 \$;

Liste des salaires 58 661.93 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

7.4 : Encaissements

Les encaissements reçus au cours du mois de juin sont de 75 767.36 \$ et du mois de juillet sont de 519 337.01 \$.

7.5 : États comparatifs des revenus et dépenses au 30 juin 2013

Les états comparatifs des revenus et dépenses au 30 juin 2013 ont été transmis par courriel durant le mois de juillet à tous les membres du conseil municipal.

8. Ressources humaines

8.1 : Secrétaire administrative

2013-08-222 CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2013-02-031, la Municipalité avait engagé une secrétaire administrative conformément à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique;

CONSIDÉRANT QUE la personne retenue est en probation pour 90 jours travaillés, et rendue à avoir droit à sa permanence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire recevoir des recommandations du directeur général ou autres parties;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de prolonger la période de probation de 6 mois.

Adoptée.

9. Période de questions

Une personne pose des questions concernant le contrat à propos des chemins d'hiver.

10. Urbanisme et zonage

10.1 : Adoption du règlement numéro 2013-334 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage dans le but d'autoriser les usages de vente en gros dans la zone 109-CR;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

2013-08-223

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement numéro 2013-334 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

Article 1 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage ». Il porte le numéro 2013-334.

Article 2 – Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les usages de vente en gros dans la zone 109-CR.

Article 3 – Usages autorisés dans la zone 109-CR

La grille de spécifications de la zone 109-CR est modifiée afin d'y autoriser l'usage « entreposage de produits finis destinés à la vente ou la distribution en gros (02) ».

La nouvelle grille de spécifications de la zone 109-CR est annexée au présent règlement.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

10.2 : Dérogation mineure 13-09

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 13-09 sur le lot numéro 4 175 060 pour permettre la relocalisation d'une résidence en empiétant légèrement dans la bande riveraine de façon à harmoniser l'alignement de la construction avec les voisins et permettre l'érection d'une

galerie de 3.05m directement dans la bande riveraine;

CONSIDÉRANT que lors d'une réunion du CCU, un avis favorable des membres a été soumis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que la conseillère Germaine Leboeuf donne des explications pour lesquelles cette demande de dérogation doit être refusée;

La conseillère Germaine Leboeuf demande le vote et le maire appelle le vote : pour 2, contre 4.

Demande rejetée.

10.3 : Dérogation mineure 13-10

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 13-10 sur le lot 4 174 588 pour permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire de type garage en poursuivant de façon uniforme un mur existant implanté à une distance moindre que la norme en vigueur autant au niveau de la marge arrière qu'au niveau de la marge latérale droite;

CONSIDÉRANT que les voisins immédiats ont confirmé par écrit qu'ils ne subissent aucun préjudice et/ou inconvénient causé par l'agrandissement du garage;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que lors d'une réunion du CCU, un avis favorable des membres a été soumis aux membres du conseil;

Après certaines interventions des membres du conseil, la conseillère Danielle Elliott demande le vote et le maire appelle le vote : pour 4, contre 2.

2013-08-224 Il est proposé et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 13-10 soit acceptée.

Les conseillères Danielle Elliott et Germaine Leboeuf demandent que leur nom soit inscrit dans le procès-verbal mentionnant qu'elles refusaient cette demande de dérogation mineure pour la sécurité et protection incendie des propriétaires voisins.

Adoptée à la majorité.

10.4 : Dossier du 363 D'Orvilliers

2013-08-225 Le maire explique la situation en ce qui concerne l'état du terrain situé au 363 D'Orvilliers et après certaines discussions, il est proposé par Diane Aubut, appuyée de Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'informer l'inspecteur en bâtiment de faire respecter le règlement de zonage dans les plus brefs délais.

Adoptée.

11. Activités spéciales et organisation

11.1 : Relais pour la vie

CONSIDÉRANT que le Relais pour la vie aura lieu à Ste-Anne-de-la-Pérade le 14 juin 2014;

2013-08-226 Il est proposé par Francis Perron, appuyé de Diane Aubut, que le conseil municipal accepte qu'une organisation soit mise en marche pour cette activité.

Adoptée.

12. Aréna

12.1 : Ligne téléphonique additionnelle

2013-08-227 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée de Francis Perron et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur général à faire installer une ligne téléphonique additionnelle à l'aréna qui servira comme ligne d'info pour le club de patinage artistique et le hockey mineur.

Adoptée.

12.2 : Détecteur de monoxyde de carbone et de dioxyde d'azote

CONSIDÉRANT que la Commission de la Santé et de la sécurité du travail demande à la municipalité de faire installer dans des endroits déterminés par une firme spécialisée et étalonnés régulièrement, des détecteurs CO et NO² à l'aréna;

2013-08-228 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur général à retenir une firme spécialisée dans le domaine et d'autoriser les crédits nécessaires pour l'acquisition de ces détecteurs; le directeur général informera les membres du conseil des coûts engendrés par cet achat avant d'en faire l'installation.

Adoptée.

13. Loisirs

13.1 : Programmation automne 2013

2013-08-229 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée d'Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter la programmation d'automne 2013 d'activités de loisirs préparée par la technicienne des loisirs, de la vie communautaire et culturelle et d'y autoriser les crédits nécessaires pour ces activités.

Adoptée.

14. Activités sur terrain de la municipalité

14.1 : Épluchette de blé d'inde (autorisation de crédit)

CONSIDÉRANT que le club de hockey sénior organise une épluchette de blé d'inde avec d'autres activités (tournoi de balle molle, encan) et que la municipalité s'impliquera au niveau des activités pour les enfants;

2013-08-230 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Francis Perron, d'autoriser les crédits nécessaires d'environ 200\$ pour cette activité.

Adoptée.

15. Service incendie

15.1 : Avis de motion du règlement numéro 2013-335 relatif à la prévention des incendies

Le conseiller Mario Charest donne l'avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement portant le numéro 2013-335 relatif à la prévention des incendies dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

15.2 : Entente de service incendie : Deschambault-Grondines

CONSIDÉRANT que la municipalité de Deschambault-Grondines a fait parvenir à la municipalité une demande pour qu'il y ait des discussions entre les coordonnateurs en sécurité incendie des MRC des Chenaux et

MRC de Portneuf pour établir une entente nécessitant l'intervention du service de sécurité incendie entre les deux municipalités;

2013-08-231

Il est proposé par Yves Vinette, appuyée par Mario Charest, d'accepter la proposition faite par la municipalité de Deschambault-Grondines.

Adoptée.

16. OMH Sainte-Anne-de-la-Pérade

16.1 Approbation des états financiers 2012 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-la-Pérade

2013-08-232

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que les états financiers 2012 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-la-Pérade, préparés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L. Société de comptables professionnels agréés, soient approuvés tels que présentés :

Revenus	<u>135 230</u>
Dépenses :	
Administration	12 703
Conciergerie & Entretien	19 316
Énergie, taxes, assurances et sinistres	53 736
Remplacement, améliorations et modernisation	20 555
Financement /Contrepartie Immobilière SHQ	79 555
Services à la clientèle	7 995
Total dépenses	<u>193 860</u>
Déficit	(58 630)
<u>Contributions</u>	
Société d'habitation du Québec	52 767
Municipalité	5 863

Adoptée.

16.2 Contribution additionnelle

2013-08-233

CONSIDÉRANT que suite au dépôt des états financiers 2012 de l'Office municipal d'habitation de Ste-Anne-de-la-Pérade, le déficit excède de 17 109 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité est responsable de 10% du déficit;

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à verser un montant de 1 711.05 \$ à l'OMH de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

17 Société de développement économique La Pérade (SDE)

17.1 : États financiers au 30 avril 2013 de l'Association de développement industriel et commercial de Sainte-Anne-de-la-Pérade

2013-08-234

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que les états financiers au 30 avril 2013 de l'Association de développement industriel et commercial de Sainte-Anne-de-la-Pérade soient approuvés avec des revenus de 41 868 \$ et des dépenses de 37 873 \$ et un surplus de 3 995 \$.

Adoptée.

18 Bibliothèque municipale

18.1 : Fête du 50^e anniversaire

CONSIDÉRANT que la municipalité soulignera le 50^e anniversaire de la bibliothèque municipale le 19 octobre prochain;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 5 000 \$ est prévu dans les prévisions budgétaires 2013;

- 2013-08-235** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un crédit de 5 000 \$ pour cette activité.

Adoptée.

18.2 : Plan de développement triennal

Le Réseau BIBLIO CQLM informe la municipalité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a été retenue pour l'implantation d'un plan de développement dans le cadre du programme BiblioQUALITÉ.

19 Inauguration du kiosque

CONSIDÉRANT que la municipalité inaugurera le nouveau kiosque dans le Parc du pont le 25 août prochain;

CONSIDÉRANT qu'un montant est prévu dans les prévisions budgétaires 2013 (soirée musicale);

- 2013-08-236** Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un crédit de 1 000 \$ pour cette activité.

Adoptée.

20 Demandes diverses

20.1 : Centre d'action bénévole de la Moraine et des Riverains

- 2013-08-237** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à verser un montant de 200 \$ au Centre d'action bénévole de la Moraine et des Riverains, dans le cadre du programme PAIR des Chenaux.

Adoptée.

20.2 : Alcooliques anonymes

Suite à des discussions avec des représentants des Alcooliques anonymes en vue de modifier l'horaire des réservations de la salle municipale du 2^e étage au centre communautaire, le conseil d'administration demande de modifier l'horaire pour que dorénavant, les réservations soient les vendredis en soirée;

- 2013-08-238** Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la modification à l'horaire tel que demandé.

Adoptée.

20.3 : Appartenance Mauricie

2013-08-239 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité que la municipalité achète 10 calendriers historiques, édition 2014, sur le thème des communications en Mauricie au coût de 10 \$ l'unité, chez Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale.

Adoptée.

20.4 : Marché La Pérade inc.

CONSIDÉRANT que la Loi des heures d'ouverture des commerces des grandes surfaces oblige les établissements à fermer à 5 reprises durant l'année, dont le 1^{er} janvier;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} janvier est en pleine saison de la pêche aux petits poissons des chenaux à Ste-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT que cet attrait touristique amène beaucoup de gens à Ste-Anne-de-la-Pérade et qu'il est jugé très important que le Marché La Pérade devrait être ouvert le 1^{er} janvier de chaque année pour donner un meilleur service à la clientèle de la pêche;

2013-08-240 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité que la municipalité appuie la demande du Marché La Pérade inc. et que la résolution soit transmise au Ministère de l'Industrie et du commerce pour qu'une dérogation à la loi soit décrétée pour permettre l'ouverture du Marché La Pérade inc., le 1^{er} janvier de chaque année.

Adoptée.

20.5 : Ville de Lac-Mégantic

CONSIDÉRANT la tragédie ferroviaire survenue le 6 juillet dernier à la ville de Lac-Mégantic;

CONSIDÉRANT que nos pompiers volontaires ont recueilli la somme de 2 452\$, et la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade un montant de 398 \$, qui seront remis à la Croix-Rouge canadienne;

2013-08-241 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade verse un montant de 2 150 \$ directement à la ville de Lac-Mégantic et une lettre adressée à la mairesse et signée par le maire de la municipalité sera transmise en même temps que le chèque.

Adoptée.

20.6 : Parc de la Rivière Batiscan

CONSIDÉRANT que le Parc de la rivière Batiscan a déposé une demande d'aide financière au Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet 2);

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun que le Parc de la rivière Batiscan puisse consolider et améliorer ses chemins et sentiers en forêt;

CONSIDÉRANT qu'il serait également avantageux que le Parc de la rivière Batiscan aménage un parcours de géocaching en forêt, activité de plus en plus populaire auprès des campeurs et randonneurs;

CONSIDÉRANT que le projet répond entièrement à la mission de conservation et d'éducation du Parc de la rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT que ce projet a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté des Chenaux.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'appui est adressée à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la présentation de ce projet;

2013-08-242 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Francis Perron que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscan auprès du Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Adoptée.

21 Publicité domiciliaire

2013-08-243 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires au montant maximum de 5 000 \$ pour la fabrication de panneaux publicitaires et pamphlets pour promouvoir les développements domiciliaires.

Adoptée.

22 Rue de Suève

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

23 Autres sujets

23.1 : Barrières de sécurité

La conseillère Germaine Leboeuf pose des questions à propos du fauchage près des barrières de sécurité dans le rang Rapide Nord.

23.2 : Pluviaux dessous chemin de fer

Les membres du conseil demandent de l'information concernant le fonctionnement des grilles pluviales en dessous du chemin de fer sur la 2^e Avenue.

24 Rapport de comité

Le maire Yvon Lafond donne une information concernant une prochaine réunion de la MRC des Chenaux le 21 août prochain, sur le grand ménage qui débutera en septembre prochain.

La conseillère Diane Aubut informe d'une rencontre pour la mise en marche de la politique familiale suivant le rapport déposé.

La conseillère Germaine Leboeuf donne de l'information sur les prochaines rencontres de la Société de développement économique, du programme de revitalisation et de l'Office municipal d'habitation.

Le conseiller Mario Charest informe que le devis pour l'acquisition du camion pompe citerne est prêt, qu'il y aura vérification du contenu et que la demande de soumission devrait avoir lieu lors de la séance régulière du 4 septembre 2013.

25 Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : ramassage de sable dans la Montée d'Enseigne, dossier 328, Île du Sable.

26 Clôture de la séance

2013-08-244 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20h40.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire